



N°DEC55-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**DECISION DU PRESIDENT DE PARTICIPER AU FONDS DE
FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE L'ASSOCIATION
INITIATIVE LANDES**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu d'une part le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L.1511-3, et L. 4251-17, R. 1511-4 à R. 1511-16 ;

Vu la délibération n°DEL30-2020 du 17 juillet 2020, modifiée par délibération n°DEL40-2021 du 26 mai 2021, par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au Président pour conclure toute convention ayant pour objet l'octroi d'aides économiques aux entreprises dans les conditions prévues par le règlement en vigueur des aides individuelles aux entreprises du Grand Dax, ainsi que les avenants auxdites conventions, dans la limite d'un montant, par aide ou par convention (éventuels avenants compris), de 41.000 € ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article 1.1 portant sur la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique ;

Vu la délibération n° 2019.434 du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 01/04/2019 approuvant la convention autorisant la Communauté d'agglomération du Grand Dax à attribuer des aides individuelles aux entreprises ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Dax n°DEL143-2018 en date du 12/12/2018 autorisant la signature de la convention avec la Région sur le SRDEII et les aides aux entreprises du Grand Dax, la décision n°DEC63-2020 en date du 29/04/2020 approuvant la signature de l'avenant n°1 à la convention avec la Région concernant le SRDEII, et la délibération n°DEL48-2022 du 18/05/2022 approuvant la signature de l'avenant n°2 à ladite convention prolongeant son échéance au 31/12/2023 ;

Vu la délibération DEL35-2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax du 29/03/2023 relative au Budget Primitif 2023 ;

Vu la demande de subvention du bénéficiaire en date du **28/02/2023** au titre des plateformes de financement des entreprises.

Considérant, Initiative Landes, une association créée en 2004 (SIRET 478 953 276 00019) par la Chambre de commerce et d'industrie des Landes (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), le Conseil Départemental des Landes, la Caisse des Dépôts et Consignations Aquitaine (devenue Banque des territoires), des banques et des entreprises privées. Membre du réseau national « Initiative France », l'association a pour vocation de favoriser la création, la reprise et la croissance d'entreprises en accordant des prêts d'honneur aux porteurs de projet, destinés à renforcer leurs fonds propres et faciliter l'accès au crédit bancaire.



Cette mission se traduit par la mise en œuvre des actions suivantes :

- L'octroi de prêts d'honneur à la personne au bénéfice du créateur ou repreneur d'entreprise ;
- Un parrainage par un ancien cadre ou chef d'entreprise expérimenté ;
- Un accompagnement et un suivi des entreprises assurés par les acteurs experts du territoire (CCI, CMA, et Boutique de gestion BGE Tecgecoop) ;
- La mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux entreprises TPE et PME (Région, BPI, FEDER).

L'association est gérée par un bureau (CCI et CMA), une assemblée générale constituée de 25 membres dont notamment un collège dédié aux collectivités publiques et un conseil d'administration de 10 membres.

Le fonds de prêt landais est entièrement géré par l'association « Initiative Landes » et alimenté par des subventions de collectivités, des dons d'entreprises privées ou de banques et par le remboursement des prêts en cours. Il s'élevait à 1 651 000 € en 2022.

La plateforme Initiative Landes délivre différents prêts d'honneur sans intérêt ni garantie :

- Le prêt d'honneur Initiative Landes création et reprise d'entreprise entre 3 000 € et 30 000 €.
- Le prêt Initiative Landes croissance entre 10 000 € et 40 000 €, destiné aux entreprises ayant entre 3 et 7 ans d'années d'activité et souhaitant donner un nouvel essor à leur activité.

D'autres prêts mobilisables via l'association viennent en complément du prêt d'honneur Initiative Landes :

- Le prêt d'honneur Aquitaine transmission entre 2 500 € et 7 500 € (entre 5 000 € et 15 000 € pour le domaine du tourisme) pour les cédants de plus de 55 ans qui partent à la retraite.
- Le prêt d'honneur FEDER de 1 500 € pour conforter la trésorerie.
- Le prêt d'honneur création reprise BPI entre 1 000 € et 30 000 €.
- Le prêt d'honneur solidaire BPI entre 1 000 € et 8 000 € adossé à un prêt bancaire.
- Le prêt d'honneur agricole entre 5 000 € et 20 000 € pour les projets de création ou reprise du secteur agricole.

Le prêt d'honneur est accordé par un comité d'agrément constitué d'experts (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques, EPCI...) qui décident de la nature et du montant du prêt. En 2022, le service développement économique du Grand Dax a participé aux comités d'agrément du secteur de Dax.

Un nouveau programme « *Jeune ambassadeur Initiative Landes* » a été mis en place en 2022, destiné aux entrepreneurs ayant convaincu le comité d'agrément et qui souhaitent renforcer le lien en adhérent à un réseau professionnel (marque, communication réseaux sociaux, ateliers et rencontres, label Initiative remarquable...). 6 entreprises du territoire en font partie.

Considérant le bilan de l'activité de l'année 2022 sur le territoire du Grand Dax, qui confirme l'impact durable d'Initiative Landes sur l'entrepreneuriat et la création d'emplois (bilan joint en pièce annexe) :

- 29 projets financés dont 34 % concernant la reprise d'entreprise et 66 % la création d'entreprise, 17% d'entreprises individuelles et 83 % de sociétés ;
- 263 500 € de prêts attribués à 35 personnes ;
- 2 primes IN'CUBE accordées (prime de 3000 € pour les jeunes de moins de 30 ans éligibles sous certaines conditions.
- 2 052 541 € de financements bancaires associés soit un effet levier de 8 (8 euros de prêt bancaire accordé pour 1 euro de prêt d'honneur) ;
- 62 emplois créés ou préservés soit 2.1 emploi en moyenne par entreprise ;
- 60 entreprises du territoire bénéficiant d'un suivi par les experts et du parrainage.

Le travail de l'association participe directement à la dynamique économique de l'agglomération qui compte 303 créations nettes en 2022 (Initiative Landes représente 9.5 % des créations nettes).

De plus, il n'y a pas d'arrêt d'entreprise constaté sur la génération 2020 (le taux de pérennité moyen à 3 ans des entreprises bénéficiaires d'Initiative Landes est de 93%).



Considérant les objectifs de l'association Initiative Landes pour l'année 2023, la plateforme départementale prévoit le financement de 155 entreprises (196 prêts évalué à 1 400 000 €. Ces montants prévisionnels correspondent à la création de 380 emplois.

L'association Initiative Landes sollicite le Grand Dax pour la participation au fonds de financement des entreprises à hauteur de 30 000 €, correspondant à 2.14 % du montant total des aides financières prévisionnelles à destination des bénéficiaires de la plateforme en 2023 (conformément au règlement du Grand Dax pour les aides individuelles aux entreprises qui autorise le financement des plateformes d'initiative locale).

Considérant les comptes de l'année 2022 et le prévisionnel de l'année 2023 faisant apparaître les équilibres financiers permettant à l'association de mener à bien son action à l'échelle du département et sur le territoire du Grand Dax. L'association dispose de trois personnes mises à disposition en équivalent temps plein, de nombreux bénévoles et des partenaires sur le territoire pour animer ce dispositif et accompagner les entrepreneurs.

Aucun élément d'ordre juridique ne semble poser problème à la demande.

Considérant l'avis du service instructeur,

Ce projet est tout à fait en cohérence avec :

- le Schéma économique du Grand Dax (SLDEII) : axe 3 « conforter le socle résidentiel de l'économie locale » action D12 « aide aux plateformes d'Initiative locale ».
- le Schéma régional de la Nouvelle Aquitaine (SRDEII).

Dans ces conditions, les capacités techniques et financières du bénéficiaire à porter le projet étant par ailleurs établies, la communauté d'agglomération du Grand Dax peut attribuer son aide.

Considérant que les fonds nécessaires ont été prévus au budget principal DECO 2023 article 6574.

DECIDE

Article 1 : D'OCTROYER à l'association Initiative Landes une « aide au titre des plateformes de financement des entreprises » d'un montant de **30 000 €**.

Article 2 : DE CONCLURE avec l'association Initiative Landes la convention portant sur l'octroi de cette aide.

Article 3 : DE SIGNER la convention liant la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et l'association Initiative Landes ainsi que tout autre document relatif à cette décision,

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 24/04/2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Affiché/Publié le 28/04/2023

ID : 040-244000675-20230424-DEC55_2023-AU

